

## MODE DE DETERMINATION ET DE DELIMITATION DES REGIONS HOMOGENES SOUS L'ANGLE DES POTENTIALITES AGRICOLES

*Dr. J.A. MINLEND-NYOBE\**

Le découpage actuel des régions administratives du Cameroun, découpage qui se confond avec celui des régions économiques, suscite certaines questions si on le regarde sous l'angle des potentialités agricoles.

Quels sont les critères qui ont présidé à la délimitation des régions actuelles — cette délimitation n'obéirait-elle qu'aux critères politiques ou tiendrait-elle aussi compte des critères économiques, des données naturelles et des conditions sociales ?

Quelle serait la délimitation nouvelle qui tiendrait essentiellement compte des zones homogènes sous l'angle des potentialités agricole ?

Telles sont les questions sur lesquelles vont porter mes réflexions.

L'observation du problème tel qu'il se pose au Cameroun mérite une certaine analyse avant d'arriver éventuellement à l'énoncé des critères méthodologiques du mode de détermination et de délimitation des régions homogènes sous l'angle des potentialités agricoles.

En effet, il semble indiqué de se demander de quelles potentialités agricoles il faudrait tenir compte dans cette analyse : des potentialités naturelles telles les forêts originaires et la savane primitive, ou alors des cultures qui ont été adaptées aux données naturelles? Dans un cas comme dans l'autre, il semble que les potentialités agricoles sont une expression superficielle des éléments objectifs réels et durables qui les déterminent. En effet, si l'on ne peut pas étendre la culture du bananier dans l'Adamaoua Camerounais, pourquoi l'élevage bovin ne se pratiquerait-il pas dans la forêt orientale du pays dans les mêmes conditions que dans l'Adamaoua?

Cette série de questions qu'on peut allonger à l'infini conduit à suggérer de faire d'abord un constat des conditions naturelles de différentes régions agricoles du pays, d'étudier en tenant compte de leur histoire, les différentes potentialités agricoles naturelles ou artificielles.

---

\*Chef de Division des Synthèses et du Contrôle d'exécution du Plan. Ministère du Plan, YAOUNDE.

## CONSTAT SUR LES DIFFERENTES REGIONS DU CAMEROUN

Le Cameroun situé dans la zone centrale du continent africain et dans la Baie de Biafra au sein du Golfe de Guinée s'étire sur plus de 1.500 km du 2<sup>e</sup> jusqu'au 13<sup>e</sup> parallèle Nord (jusqu'au lac Tchad).

Sa superficie totale est de 476.000 km<sup>2</sup>. Sa diversité géographique, climatologique, géologique, pédologique, lui confère une flore naturelle très variée et des possibilités de développer une agriculture très diversifiée.

En effet, du point de vue de la végétation, on distingue de prime abord cinq régions :

1. la région forestière du Sud (comprenant le Sud-Est mais excluant le Sud-Ouest),
2. la région du littoral qui s'étend depuis la côte camerounaise jusqu'à une distance de 50 km vers l'intérieur du pays,
3. la région montagneuse de l'Ouest qui comprend une partie de la région administrative de l'Ouest et la partie Sud de la région administrative du Cameroun Occidental,
4. la région du Centre, zone de transition située au Nord de la région forestière du Sud et comprenant le haut plateau de l'Adamaoua,
5. la région du Nord-Cameroun depuis les pentes nord de l'Adamaoua jusqu'au lac Tchad.

Chacune de ces régions présente des caractéristiques particulières du point de vue de la végétation naturelle et de l'agriculture traditionnelle et moderne. Cette répartition ne coïncide pas avec les divisions administratives.

Examinons en détail chacune d'elles.

**1. La région forestière du Sud :** elle connaît deux saisons de pluies par an qui totalisent 1,5 m à 2,5 m de pluies en 135 à 225 jours effectifs. Son altitude moyenne varie entre 250 et 800 m. Elle est limitée au Sud par la frontière et au Nord par la ligne Ndikinimeki - Yoko - Bertoua - Batouri - Kenzou.

C'est une région dont la végétation naturelle est la forêt vierge épaisse (la grande sylve). Mais l'action humaine a créé des cacaoyères et des palmeraies ; de vastes forêts ont été abattues pour faire place aux cultures vivrières à telle enseigne qu'autour de Yaoundé et vers Bertoua, la forêt est remplacée par une savane boisée.

A l'intérieur de la région forestière naturelle du Sud-Cameroun on distingue sous l'angle agricole :

— la sous-région cacaoyère avec des cultures vivrières dont certaines, telles le bananier et le macabo, tendent à prendre une grande importance,

— la sous-région des palmeraies,

— le palmier à huile pousse « spontanément » dans cette région à tel point que l'on pense qu'il en est une plante originaire. Des plantations industrielles y ont été créées.

**2. La région du Littoral** est constituée par une bande de terre d'une largeur de 50 km le long de l'Océan Atlantique sur la côte camerounaise. Elle est caractérisée par une forte pluviométrie d'environ 5 mètres d'eau par an en 225 jours et par une température qui varie entre 20° et 32° C. Elle est couverte d'une forêt, constituée de mangrove le long de la côte, mais qui s'enrichit au fur et à mesure que l'on avance vers l'intérieur du pays.

Du point de vue agricole le palmier à huile, le bananier, le manioc y sont les cultures dominantes.

Elle est traversée par de nombreux fleuves : Wouri, Dibamba, Sanaga Nyong.

**3. La région du centre.** Elle est caractérisée par un climat tropical de transition avec une seule saison de pluies (1,5 m d'eau par an en 140 jours effectifs). Le plateau de l'Adamaoua situé au cœur du pays forme un ensemble complexe à une altitude de 1.200 m. Le volcanisme y a créé un relief tourmenté.

La température varie de 15° (mini) à 32° (maxi).

La végétation est constituée de forêts-galeries qui bordent les cours d'eau, alors que la savane et les bosquets couvrent les hauts plateaux.

Bien que cette zone ne soit pas très peuplée, elle a subi et continue à subir une intervention humaine très sensible, notamment en matière d'élevage bovin qui est sa principale richesse. Comme cultures vivrières on y retrouve la pomme de terre, l'arachide, le maïs, l'igname, le manioc ; une gamme importante de cultures des pays tempérés y sont adaptables (vigne, pommier, etc.).

Si par sa végétation naturelle cette zone peut être considérée comme homogène, il est possible de lui donner des orientations très diversifiées. En effet, elle est et restera pour longtemps la zone d'élevage par excellence et les possibilités d'une véritable association agriculture-élevage y sont très grandes, car elle se prête à de nombreuses cultures fourragères et céréalières, pendant que les bovins produisent du fumier. Elle constitue d'autre part, une zone touristique, grâce notamment à ses importantes réserves en espèces animales.

Il convient de noter que du point de vue naturel et agricole, elle est absolument distincte des autres régions du pays. Les cultures propres aux régions à climat équatorial pur ou légèrement nuancé (Ouest), telles le cacaoyer, le bananier ou l'hévéa, ne peuvent y être pratiquées.

**4. La région montagneuse de l'Ouest.** Par sa latitude, la Région Montagneuse de l'Ouest devrait se rattacher à la zone forestière du Sud. Mais son relief montagneux lui confère un climat et une végétation spécifiques qui incitent à l'étudier séparément. On y rencontre des sommets variant entre 4.070 m pour le Mont-Cameroun et 1.000 m environ sur les hauts plateaux de Wum. Les monts Koupé, le Manengoubá, les monts Bamboutos, le massif du Mbam, les montagnes volcaniques de Nko-Gam et du Mbapit à la limite du pays Bamoun, sont les sommets les plus remarquables.

Le climat tropical y devient frais avec des fortes précipitations sur des sols volcaniques très fertiles, la température la plus basse atteint 5° sur les pentes du Mont-Cameroun et la plus élevée ne dépasse jamais 32°. En outre, cette région est la plus peuplée du Cameroun avec une densité moyenne d'environ 50 hab./km<sup>2</sup>.

Ces conditions lui valent une vocation agricole particulière. Cette région a subi jusqu'à ce jour une colonisation intense par les autochtones, et comprend de ce fait plusieurs sous-zones culturelles : la zone caféière, la zone bananière, la zone cacaoyère. Quant aux cultures vivrières, leur production est beaucoup plus intense dans la partie nord de cette région. Le maïs, l'igname, la banane plantain, l'arachide, la pomme de terre y prennent une grande importance.

De par ses potentialités agricoles et sa mise en valeur poussée, cette région tend à s'intégrer dans la zone de transition. Evidemment on peut envisager un reboisement intensif. Mais celui-ci ne manquera pas de rencontrer des difficultés face à l'agriculture qui ne cesse de s'étendre.

**5. La zone sahélienne (Nord-Cameroun).** Elle va des rives de la Bénoué jusqu'au lac Tchad. Une saison sèche de 5 à 8 mois alterne avec une saison des pluies. La hauteur annuelle des précipitations diminue du Sud au Nord, passant de 1.300 mm au pied du plateau de l'Adamaoua, à 500 mm aux rives du lac Tchad.

La végétation passe progressivement de la savane boisée à la steppe à épineux du type sahélien. Au Nord-Est, de vastes secteurs le long du Logone et du Chari sont périodiquement inondés.

Du point de vue agricole, on trouve du coton, de l'arachide, du riz (dans le Mayo-Danaï) ; le mil et le sorgho constituent la base de l'alimentation des populations. Actuellement le Nord constitue la région rizicole, cotonnière et arachidière du pays. Bien que les irrégularités climatiques constituent le principal handicap au développement de l'agriculture moderne, cette région pourrait recevoir d'autres cultures de savanes à grande échelle.

Ajoutons que grâce à l'abondance du gibier, de nombreuses réserves de chasse et des parcs nationaux (notamment celui de Waza) ont été créés et occupent des surfaces importantes qui doivent entrer en ligne de compte pour la détermination des zones homogènes.

Compte tenu de ces différentes constatations, il paraît opportun d'indiquer les quelques critères qui pourraient présider à la détermination et à la délimitation des zones homogènes sous l'angle des potentialités agricoles.

### CRITERES DE DELIMITATION ET DE DETERMINATION DES REGIONS HOMOGENES SOUS L'ANGLE DES POTENTIALITES AGRICOLES

Les critères ci-après servent actuellement à délimiter les zones homogènes sous l'angle des potentialités agricoles comme en fera foi l'essai d'application pratique.

#### a) Les critères naturels :

Ils sont souvent assez contraignants, citons :

##### . *la température annuelle observée et sa variation dans le temps*

Il existe des plantes (le cacaoyer par exemple), qui ne peuvent supporter qu'une température donnée pendant une période déterminée.

##### . *L'ensoleillement*

La quantité de lumière émise à différents lieux, à des altitudes différentes, est déterminante pour la localisation de certaines plantes. C'est le cas du palmier à huile qui pousse seulement dans certaines régions du Sud-Cameroun.

##### . *La pluviométrie*

Son rôle sur le plan agricole est essentiel. La hauteur moyenne annuelle des précipitations à la répartition des pluies dans l'année sont deux facteurs décisifs pour rendre compte de la localisation des cultures.

##### . *Morphologie du sol*

Un sol composé d'une certaine manière ne peut permettre que la culture d'une gamme déterminée de plantes.

##### . *L'hydrographie*

Elle influe sur les conditions naturelles et peut favoriser ou au contraire, interdire la présence de certaines cultures.

La conjugaison de ces diverses composantes du milieu physique permet d'arriver à délimiter des régions homogènes. Ce sont elles qui nous ont conduit à distinguer cinq régions naturelles au Cameroun.

#### b) D'autres facteurs permettent de pousser plus loin ces distinctions et de faire apparaître des zones plus restreintes :

- les débouchés de la production,
- le facteur démographique,
- les traditions des populations concernées,
- la politique de développement.

*. Influence des débouchés commerciaux dans la détermination des zones homogènes*

La demande de certains produits sur les marchés locaux ou extérieurs suscite dans le pays le choix des cultures à faire dans des zones données susceptibles de recevoir une gamme variée d'espèces.

C'est ainsi que la zone dite cacaoyère fut créée pour répondre à la demande de cacao des pays européens, notamment la France et le Royaume-Uni, pendant l'époque coloniale ; il en a été de même pour le café, le coton, l'hévéa et la banane d'exportation.

Quant au marché local, il détermine la création de zones de cultures maraîchères autour des grandes villes, Yaoundé et Douala par exemple.

Certaines plantes comme le bananier-plantain commencent à faire l'objet des plantations industrielles qui constituent parfois de véritables zones homogènes de 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> rang et ce, à cause de la demande du marché.

L'influence des débouchés sur la naissance des zones homogènes est renforcée par l'amélioration des voies de communication. Le Transcamerounais et la route transafricaine Mombassa-Lagos ainsi que la création d'autres axes routiers vont entraîner des changements dans l'exploitation agricole et l'existence des zones homogènes actuelles.

L'ananas était jusqu'en 1972 cultivé à titre expérimental au Cameroun. Grâce au débouché offert par la C.E.E. et le marché américain, le Cameroun a décidé de créer des plantations industrielles dans la zone de transition de Mbadjock qui pourront permettre une exportation de près de 100.000 t d'ananas par an.

*. La charge démographique*

Suivant la densité de la population, son niveau d'instruction et son besoin d'élever son niveau de vie, le milieu subit des transformations et une mise en valeur plus ou moins poussées.

L'Ouest du pays, le Littoral, la Mofou et la Lékié dans le Centre-Sud connaissent un développement plus rapide en partie, grâce à leurs fortes densités.

Certaines cultures exigeant une main-d'œuvre abondante, se font dans ces régions (toutes autres conditions étant égales). C'est ainsi que la culture du thé est pratiquée à l'Ouest.

On constate que là où la population est très nombreuse, une gamme variée de culture est adoptée. Certaines plantes qui autrefois n'avaient aucune importance économique, font l'objet actuellement d'une culture rationnelle, et les populations deviennent plus réceptives à des nouvelles méthodes culturales. Le cas de la Lékié et de l'Ouest est assez probant où la densité est de l'ordre de 60 habitants au km<sup>2</sup> dans certaines zones. On y cultive non seulement en terrain plat, mais aussi sur les pentes et les sommets des montagnes.

*. L'influence des traditions des populations concernées sur l'apparition des zones homogènes sous l'angle agricole*

Compte tenu des habitudes alimentaires, certaines cultures prendront plus d'importance que d'autres. C'est ainsi que dans la Lékié, les populations font surtout le manioc, la banane-plantain, le maïs et l'igname ; alors qu'à l'Ouest, elles cultivent plutôt le haricot, les grains de courge, la patate, le macabo, le taro, l'arachide, la pomme de terre, etc.

*. La politique de développement*

Les options de politique économique de l'Etat entraînent nécessairement des variations dans la délimitation des zones homogènes. Il peut en résulter la naissance des nouvelles zones agricoles à l'intérieur des régions naturelles. Par exemple, la région de Yagoua qui est en partie inondée en saison des pluies, est devenue une zone rizicole, mais on aurait pu aussi y introduire la culture maraîchère. Il en est de même du coton, du palmier à huile, du bananier ou de l'hévéa. S'il en est ainsi, c'est parce que le Gouvernement a jugé opportun pour l'instant de pratiquer ces cultures et non d'autres dans ces régions.

L'Etat peut décider la substitution d'une plante pratiquée dans une zone par une autre : c'est le cas du caféier dans la région de l'Ouest par exemple.

L'arachide peut bien réussir dans la zone de Mbadjock mais le Gouvernement a décidé de faire de cette région une zone d'ananas, de canne à sucre et de pâturage-relais pour le bétail venant du Nord et une zone d'embouche bovine plus tard.

## CONCLUSION

Si l'on tient compte des critères de détermination et de délimitation des régions homogènes qui précèdent sous l'angle des potentialités agricoles, on peut distinguer près d'une cinquantaine de régions homogènes, lesquelles pourraient se subdiviser en sous-zones homogènes.

C'est pourquoi, si les critères énoncés ci-dessus ont leur valeur, la relativité du mode de détermination semble être un facteur directeur.

La politique de l'aménagement du territoire du Cameroun et du développement rural tend à adapter le mode d'utilisation de l'espace aux différentes écologies, de manière qu'à tout moment, le pays puisse tirer le maximum de revenus de ses exploitations.

Les cinq régions homogènes que nous avons arrêtées comme guide de notre étude ne sont en fait que des régions d'orientation, car elles sont elles-mêmes constituées d'un ensemble de régions homogènes qui néanmoins sont déjà délimitées d'après les critères énoncés dans le texte. La discussion de ce document pourra, nous l'espérons, permettre d'aboutir à une approche identique.